

Le circuit-court en bois-énergie



Un important réseau de petites chaufferies

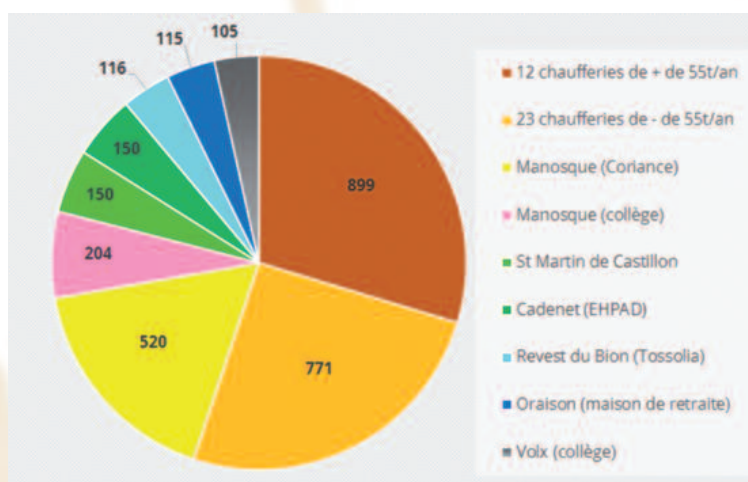
Le territoire de la réserve de biosphère Luberon-Lure compte 42 chaufferies ayant fonctionné au cours de la saison 2014-2015, et une vingtaine de projets identifiés à divers stades d'avancement. La densité de chaufferies bois-énergie est ainsi bien au-dessus de la moyenne du territoire régional, résultat d'une action politique du Parc du Luberon et du Pays de Haute-Provence en faveur du développement de cette filière.

Ces chaufferies sont pour la majeure partie des chaufferies publiques construites à l'initiative des communes, des collectivités locales et des conseils généraux (85%). Elles consomment au total de l'ordre de 3000 tonnes de bois annuellement (sous forme de plaquettes forestières) avec 650 tonnes supplémentaires prévues par les projets à l'étude, dont certains déjà en construction. Ces bois sont issus de la transformation de résineux exploités en région, et dans une petite proportion exploités sur le territoire même de la charte forestière.

L'orientation donnée par le territoire vis à vis de la filière bois-énergie se place dans la continuité des efforts engagés jusqu'ici et affirme une volonté de développement d'une filière bois-énergie de la forêt aux chaudières dans une logique de circuit court.



Répartition en volume consommé des 42 chaufferies en fonction dans l'hiver 2014-2015 (en tonnes)



Les chaufferies industrielles

Deux chaufferies de taille industrielle sont présentes sur le territoire ou à proximité immédiate : à Manosque, consommant 6 900t (dont 520t de bois issus de forêts, intégrés à la consommation du territoire citée précédemment) et St Christol (chaufferie de la Base de Défense) consommant 6 000 tonnes de plaquettes.

Avec une consommation prévue de plusieurs centaines de milliers de tonnes de bois par an, la mise en route des deux centrales électriques à biomasse, UNIPER à Gardanne (prévue en automne 2016) et SYLVANIA à Brignoles a considérablement modifié le contexte de l'approvisionnement des chaufferies bois de faible puissance.

Les collectivités porteuses de la Charte forestière de territoire Luberon-Lure se sont prononcées en 2013 contre ces installations industrielles démesurées, en raison du gaspillage énergétique qu'elles représentent, ainsi que de la pression sur la ressource et sur les filières locales.

Quel rôle pour les collectivités ?

En tant que propriétaire forestier public, la collectivité peut avoir un rôle de régulateur, en privilégiant l'approvisionnement des chaufferies territoriales pour les bois issus de la gestion des forêts publiques, les quantités ne pouvant être absorbées localement partiront alors pour les centrales ou la papeterie. C'est le sens du travail réalisé dans le cadre de la Charte forestière de territoire, intégrant aussi la forêt privée par le biais d'associations de propriétaires forestiers (ASL) dont le montage a été largement soutenu et accompagné par les collectivités du territoire et la région.

En termes de ressource, une étude récente réalisée à l'échelle du PNR du Luberon et du Pays de Haute Provence estime entre 7500 et 10000 m³/an le volume de bois qui sera mobilisé annuellement en forêt publique sur le territoire et aux alentours dans

les années à venir, et 1000 à 3000m³/an sur les ASL. La quantité de bois exploité peut donc couvrir donc largement les besoins des chaufferies locales.

Le prix proposé par les centrales pour l'achat des bois et l'appel de consommation qu'elles engendrent a fait augmenter le prix des bois ces deux dernières années. Si la hausse des prix du bois en forêt permet d'exploiter une part de ressource jusque-là non rentable, elle peut aussi entraîner un surcoût de l'ordre de 15 à 20 % pour l'approvisionnement des chaufferies.

La concurrence entre les consommations de ces unités de moyenne taille et industrielles et les chaufferies du territoire n'est pas directe car la qualité des plaquettes qu'elles demandent est inférieure. Cependant en cas de tension sur la ressource bois disponible en forêt, le risque existe qu'une partie des exploitants forestiers livrent plus facilement ces chaufferies industrielles qui proposent une garantie sur des volumes contractualisés annuellement et des délais de paiement plus attractifs, au détriment des plateformes publiques ou des petites chaufferies.

Le territoire possède par ailleurs deux plateformes publiques de stockage de plaquettes à Viens et Banon, cette dernière étant à présent inutilisée, mais qui sont des outils utiles pour le développement d'une filière en circuit court. Ce travail est déjà engagé, mais demandera une mobilisation importante de la part de l'ensemble des acteurs forestiers et institutionnels locaux.

Ce que vous pouvez faire !

Privilégiez le bois local pour alimenter vos chaufferies.



Partenaires du projet : Communauté de communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure
Communauté de communes du Pays de Banon – Parc naturel régional du Luberon
Réalisation : Centre Régional de la Propriété Forestière de Provence-Alpes-Côte d'Azur – Alcina

Nov. 2016 - Crédits photos : G. Martinez - CRPF PACA/CNPF ; A. Salvaudon - PNRL ; J. Martin ; PNRL
Création graphique : Karine Girault. Mise en page : Camille Loudun - CRPF PACA - Impression : L'Imprim, papier 100% recyclé